

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2376

présenté par

Mme Rossi, Mme Pitollat, Mme Bagarry, M. Baichère, Mme Bergé, Mme Bureau-Bonnard, M. Delpon, M. Dombreval, M. Gaillard, Mme Gaillot, M. Garcia, Mme Gayte, M. Haury, Mme Le Feu, Mme Lenne, M. Marilossian, Mme Michel, Mme Muschotti, Mme O'Petit, Mme Panonacle, Mme Park, M. Perrot, Mme Petel, Mme Pételle, Mme Pompili, Mme Racon-Bouzon, Mme Sarles, Mme Tiegna, M. Venteau, M. Zulesi, M. Simian, M. Damien Adam et Mme Marsaud

ARTICLE 1ER AE

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« durables innovantes »

les mots :

« sains, durables, innovants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mission d'information commune sur les perturbateurs endocriniens présents dans les contenants en plastique s'est penchée sur les substituts aux matières plastiques composant les contenants alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques. Plusieurs auditions de scientifiques ont démontré les risques sanitaires qui existaient concernant les solutions de substitution.

Il est indispensable que les substituts et alternatives soient à la fois sains, durables et innovants, comme l'a démontré le rapport récent de la mission d'information commune sur les perturbateurs endocriniens dans les contenants en plastique.

La substitution sûre est un défi qui appelle toute notre attention.

Par conséquent cet amendement vise à préciser que les substituts et alternatives au plastique doivent impérativement être sains pour la santé.